



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/10/2018
Reçu en préfecture le 17/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181012-2018_10_216-DE

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

2018-10-216 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 5 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze octobre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Gérard MUSSOT , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Patrick NIVET , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADÉ, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Catherine VIANDON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Thierry MARTY pouvoir à Georges DELABROY, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ACQUISITION DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE
LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 17/10/2018
Reçu en préfecture le 17/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181012-2018_10_216-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement économique.

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, La Cali a lancé en 2015 des études préalables pour l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys.

Aux termes des études environnementales, le scénario retenu a défini un périmètre global de 12,7 ha, dans lequel il a été décidé de ne pas aménager volontairement 4,5 ha (soit 35 % du périmètre) afin de préserver le plus possible les caractéristiques environnementales du site les plus sensibles (zones humides, habitats naturels...). Initialement, la réalisation d'un parc d'activités tertiaire (4ha en 8 lots), d'un centre aquatique (1 lot de 3ha), et d'espaces publics (voirie, réseaux, aménagements paysagers...sur 1 ha) était prévue.

Suite à l'obtention du permis d'aménager du 12 janvier 2018 et de l'arrêté d'autorisation environnementale du 9 avril 2018, l'aménagement de cette extension entre dans sa phase opérationnelle.

Par conséquent, la Ville de Libourne étant aujourd'hui propriétaire du périmètre concerné (parcelles AC 120p, 125p, 304p, 331p, 333p, 334p, 337p, 336p d'une superficie d'environ 54 141 m²), il revient à La Cali de s'en porter acquéreur au titre de sa compétence en matière de foncier économique.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette assiette foncière au prix de 12 euros du m².

Les frais d'acte notariés et autres seront à la charge de l'acquéreur.

Vu la demande faite le 26 mars 2018 au service des domaines et considérant l'article L1311-12 du CGCT qui prévoit que l'avis de l'autorité compétente de l'État est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité et que par conséquent, en l'absence de réponse dans un délai d'un mois, le Conseil communautaire peut valablement délibérer aux conditions financières qu'il estime fondées,

Vu le plan de bornage définitif,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par La Cali des parcelles AC 120p, 125p, 304p, 331p, 333p, 334p, 337p, 336p d'une superficie d'environ 54 141 m² pour un montant de 12 €/m² soit 649 692 € pour la réalisation de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 17 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

